

Nom de l'entreprise	Standard Aero Limited
Nature du contrat	9001-19-PZ64_Remise à neuf du moteur PW123E, S/N AW0102
Valeur du contrat	1 774 418,64 \$
Adresse de l'entreprise	33 Allen Dyne Road Winnipeg (Manitoba) R3H 1A1 Canada
NEQ de l'entreprise	1148289128
Date d'autorisation	2019-05-30
Identification de l'organisme public	Ministère des Transports du Québec
Type d'exemption prévue	<b>Article 25.0.3 – conclusion d'un nouveau contrat</b> Permission du dirigeant d'organisme en raison d'une urgence où la sécurité des personnes ou des biens est en cause.
Note	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 30 juin 2018, le moteur PW123E (S/N : AW0102) a dû être retiré de l'avion Dash 8-300, immatriculé C-GURM, et remplacé par un moteur de location. Cet avion est utilisé à titre d'avion principal pour le service de transports sanitaires aériens programmés (navette de l'est). Cette navette assure le transport des patients situés en région éloignée qui doivent recevoir des soins médicaux.</li> <li>• Par conséquent, la situation d'urgence a été invoquée puisque la disponibilité en location de ce type précis de moteur, essentiel au fonctionnement de l'avion, ne peut être garantie après la fin du contrat le 30 juin 2019.</li> <li>• La Direction de la maintenance des aéronefs doit procéder rapidement afin de pallier un éventuel bris de service.</li> <li>• Afin d'offrir une couverture de service optimale, la Direction générale du Service aérien gouvernemental (DGSAG) doit s'assurer d'avoir en tout temps deux avions en état de vol pour effectuer le service de navettes aéromédicales programmées dans l'est de la province.</li> <li>• Par ailleurs, les Dash 8 de la DGSAG servent de plus en plus d'avions de relève aux Challenger (avions-hôpitaux) dont les moteurs doivent être réparés ou remis à neuf, entraînant ainsi leur retrait des opérations.</li> <li>• L'entreprise ne détenait pas l'autorisation de l'Autorité des marchés publics requise en vertu du chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) au moment de la conclusion du contrat.</li> </ul>